

POUR VOUS INSCRIRE

SÉJOUR ÉTÉ 2022, GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS FAMILLES RURALES DE L'ARDÈCHE

Inscription

Merci de nous retourner :

- Fiche d'inscription/sanitaire
- Règlement intérieur signé
- Copie, à jour, du carnet de vaccination de l'enfant
- Règlement
- Merci de joindre vos bons MSA 2022 signés si vous en avez

Règlement

Les tarifs des camps sont établis en fonction de votre quotient familial, celui-ci est disponible sur votre espace personnel CAF ou contactez-nous avec votre numéro d'allocataire CAF et nous pourrons vous l'indiquer.

Merci de joindre votre chèque d'acompte (encaissé en fin de mois de votre inscription) le chèque du solde du prix (encaissé fin juillet) des camps et le chèque de 27 € d'adhésion sauf si vous êtes adhérent familles rurales (faire une copie de votre carte dans ce cas).

Si vous payez en **chèques vacances**, il est préférable de nous les remettre en mains propres ou en lettre avec AR. **Il est possible de régler par carte bleue**, merci de nous contacter afin que nous vous donnions accès au portail familles de la Fédération.

Si vous **souhaitez échelonner les paiements**, merci de nous l'indiquer avec des post-it sur les chèques avec les dates de remise en banque souhaitées

**ADRESSE D'ENVOI DES DOCUMENTS : GROUPEMENT DES AFR,
37 RUE BOISSY D'ANGLAS, 07100 ANNONAY
ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
07.82.85.89.19**

Parent 1 Nom :

(personne effectuant l'inscription)

Parent 2 Nom :

Situation familiale : Marié(e) Divorcé(e) Vie maritale Célibataire Veuf(ve)

Régime : CAF MSA Autre N° d'allocataire

Enfant à inscrire : Nom	Prénom	Sexe(G/F)	Date de naissance	Age
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Responsable de l'enfant : père mère autre

Adresse mail : Adresse :

Numéro de téléphone

<input type="text"/>	Intitulé : <input type="text"/>	<input type="text"/>	Intitulé : <input type="text"/>
<input type="text"/>	Intitulé : <input type="text"/>	<input type="text"/>	Intitulé : <input type="text"/>

Personnes à prévenir en cas d'accident		Personnes habilitées à récupérer l'enfant	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Allergies :

Asthme oui Médicamenteuse oui Autres oui Alimentaire oui Enfant végétarien oui
Ne mange pas de porc Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre et/ou les recommandations utiles des parents, précisez si votre enfant porte des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc...

Nom et téléphone du médecin traitant

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. date : Signature



ENFANCE
Bien grandir

POUR VOUS INSCRIRE

**Veillez penser à nous
transmettre les copies des
vaccinations, à jour, de
votre enfant.
Le nom et prénom de l'enfant doit
apparaître sur les photocopies.**

Fonctionnement des séjours de vacances : les années de naissance sont propres à chaque séjour. Les enfants n'ayant pas l'âge requis pour la classe d'âge de la semaine considérée ne seront pas acceptés.

Tarification : le tarif est fonction du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole. Les tarifs définis pour les quotients inférieurs à 800 € sont valables uniquement si la famille est en possession de ses bons MSA ou des aides VACAF.

Pour le règlement sont acceptés les chèques vacances, aides Comité d'entreprise et les CESU.

Adhésion : une adhésion annuelle par famille est obligatoire. Si la famille est déjà titulaire d'une carte Familles Rurales 2022 celle-ci devra être présentée et ne sera pas facturée.

Affaires personnelles : La responsabilité de l'association ne pourrait être engagée en cas de perte ou vol de vêtements de marque, jouets de valeurs (console de jeux,...) ou portables. L'équipe se réserve le droit de confisquer tout objet inutile au bon fonctionnement du centre avant de le restituer aux parents. Une « valise type » sera proposée aux parents rassemblant les habits et effets personnels nécessaires (duvet, serviette,...). L'argent de poche devra être indiqué par les familles, afin que l'équipe d'animation puisse gérer son utilisation.

Maladies et traitements : En cas d'accident, vous autorisez l'équipe d'animation à faire soigner votre enfant et à faire pratiquer toute intervention urgente, selon les prescriptions du corps médical et vous vous engagez à rembourser tous frais médicaux. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. **Un protocole covid est en cours de rédaction, il sera transmis aux familles en amont du séjour, ces dernières devront l'accepter.** En cas de PAI, il est obligatoire de transmettre le document afin de prendre en compte celui-ci. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences (SAMU, Pompiers). Le responsable légal sera avisé le plus rapidement possible ou, s'il ne peut être joint, en suivant l'ordre de préférence des personnes à prévenir en cas d'urgence comme indiqué dans le dossier de l'enfant.

Assurance : L'association dispose d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Cette police d'assurance couvre les dommages subis en cas de défaut d'organisation et de reconnaissance de sa responsabilité dans l'événement. Si un enfant endommage volontairement ou involontairement un objet appartenant à un autre enfant (lunette de vue, vêtement, portable, ...) l'assurance responsabilité civile des parents, de l'enfant ou du jeune sera mobilisée.

Conformément à l'article L227-5 du Code de l'action sociale et des familles nous vous recommandons de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés votre enfant pour les activités auxquelles il participe.

Restauration : les repas et goûters sont équilibrés et fournis par la structure. Il est demandé de ne prévoir aucune nourriture supplémentaire, sauf en cas d'obligation médicale.

Projet pédagogique : il peut être consulté par les parents. Les activités sont choisies et organisées par l'équipe pédagogique en tenant compte de l'intérêt des enfants. Les activités programmées peuvent être modifiées ou annulées pour raisons climatiques ou exceptionnelles. Pour la bonne marche du séjour, il est demandé aux familles de limiter au maximum les appels auprès du directeur du séjour.

L'arrivée et le départ de l'enfant : les parents assurent le transport de leur enfant jusqu'au lieu du séjour. Des temps d'accueil et de départ échelonnés sont prévus par les équipes d'animation. Si le représentant légal de l'enfant ne peut pas venir le chercher à la fin des camps, celui-ci devra signer une autorisation permettant à l'équipe d'animation de confier l'enfant à une personne signalée. Si la ou les personnes autorisée(s) ne sont pas venues reprendre l'enfant à la fin du camp, le directeur les contactera. En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera appelée.

Transport activité : l'inscription des enfants, engage les parents à accepter que leurs enfants soient transportés dans le cadre des activités des séjours.

L'inscription et dossier administratif : l'inscription est effective, sous réserve de places disponibles, à réception de la fiche d'inscription remplie et signée comportant les renseignements médicaux, des copies du carnet des vaccinations à jour de l'enfant, du présent règlement de fonctionnement, du chèque d'acompte de 50 €, du chèque du solde du coût du séjour, du règlement ou de la présentation de la carte d'adhérent de l'année en cours

Acompte et annulation : les acomptes sont encaissés au 1er juillet. L'intégralité du règlement doit être versée au moins 15 jours avant le début du séjour. Les chèques du solde du prix du séjour seront encaissés fin juillet. En cas d'annulation pour force majeure (maladie, etc.), le séjour ne sera pas facturé (sur présentation d'un justificatif). Chaque annulation, autre qu'un cas de force majeure, sera facturée de la manière suivante :

- Annulation à plus de 30 jours du début du séjour : 20 % du séjour sera retenu.
- Annulation à plus de 7 jours du début du séjour : 50 % du séjour sera retenu.
- Annulation à moins de 7 jours du début du séjour : l'intégralité du prix du séjour sera retenue.

Toute annulation doit être rédigée et envoyée par l'intermédiaire d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Les séjours peuvent être annulés par l'organisateur, en cas d'effectif insuffisant. Le séjour sera alors intégralement remboursé sans aucune indemnité supplémentaire. La carte d'adhérent à l'association sera remboursée uniquement dans le cas où l'organisateur annulerait le séjour ; dans toutes les autres situations, elle restera à la charge de la famille.

Droit à l'image : Au cours des activités, les animateurs peuvent être amenés à faire des photos ou des films des participants. Sauf avis contraire exprimé par écrit à l'inscription, ces documents pourront être utilisés par la Fédération dans des buts de communication, d'information ou de promotion (plaquette, affiche, expos, blog, ...).

Protection vie privée et RGPD : Lors de votre inscription, vos informations sont gérées sur un logiciel métier certifié qui est stocké sur un serveur sécurisé. Notre prestataire a d'ailleurs mis en conformité le logiciel et vous pouvez dorénavant modifier votre Login d'accès à votre compte sur le portail famille. Dans le fonctionnement, seuls les personnels autorisés « en charge de la fonction accueil et facturation » ont accès à des informations sensibles et nous ne communiquons aucune information à des tiers.

Les données sont utilisées pour vous contacter, établir le suivi des présences, vous faire bénéficier de certaines aides financières, assurer la prise en charge médicale des jeunes, si nécessaire ou encore pour établir des statistiques de fréquentation demandées par nos financeurs. Ces informations sont conservées 5 ans.

Vous pouvez exercer vos droits : demander une copie de vos données personnelles, du retrait de ces données dès lors que vous quittez l'association. Cette demande devra être faite par mail

Vie en collectivité : Les enfants ou les jeunes durant l'ensemble des temps d'accueil doivent :

- respecter le protocole covid.
- avoir une tenue décente et appropriée, aussi bien à l'intérieur de l'accueil que lors d'activités ou en extérieur ;
- avoir vis-à-vis de l'ensemble du personnel une attitude respectueuse. Les gestes et paroles qui pourraient atteindre à la fonction ou à la personne des adultes encadrants ou des plus petits du centre, sont interdits ;
- avoir du respect envers tous les camarades et leurs familles. Aucune agressivité verbale et physique ne saura être acceptée et pourra être sanctionnée ; respecter le matériel mis à disposition et des locaux de la structure. Toute détérioration excessive entraînera une réparation pécuniaire de la part des parents.

Il est interdit :

- de consommer du tabac, lors des camps ados le jeune pourra fumer avec accord des parents lors de temps définis ;
- de consommer ou d'introduire de l'alcool ou de consommer ou d'introduire toute sorte de produit illicite ;
- d'introduire tout matériel représentant un danger quelconque.

Des sanctions pourront être envisagées, après constat manifeste de violence, insolence, dégradation et tout manquement aux règles de vie en collectivité et de fonctionnement édictés par le règlement intérieur ou qui découlent de la législation.

Ces sanctions pourront aller à :

- une simple remarque verbale ;
- une exclusion du jeune qui pourra induire un non remboursement du séjour. Les parents devront venir chercher l'enfant.

Les jeunes et les enfants participent au rangement du matériel, à l'élaboration du goûter, des repas et à la vaisselle.

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des séjours et en accepte les différentes modalités.

Date : Signature :

Trousseau des affaires à prendre

Séjour été 2022, Groupement des AFR

Réunion d'information par visio

Les affaires suivantes sont une recommandation afin de ne rien oublier et ne pas surcharger les valises des enfants

<ul style="list-style-type: none"> - 4 shorts ou bermudas d'été - 7 T-Shirts - 7 Sous-vêtements (slips, culottes, paires de chaussettes...) pulls (dont 1 pull chaud) une veste chaude - 2 pantalons - 1 veste de pluie, ou K-WAY - 1 pyjama - 1 casquette ou béret - 2 paires de baskets et une paire de claquettes, sandales ou tongs - 1 short de bain ou maillot de bain (pour les séjours avec baignades) - 2 serviettes de bain 	<ul style="list-style-type: none"> - Un nécessaire de toilette (brosse à dent, savon ou gel douche...) - Un duvet, sac de couchage - Un coussin - Une lampe de poche - Un tube de crème solaire indice 30 ou 50 - Un petit sac à dos et une gourde - un sac à linge sale - Des lunettes de soleil éventuellement : - un livre - un jeu de société
---	--

Nous conseillons aux parents de marquer à leur nom les affaires de leurs enfants (sur les étiquettes par exemple).

L'équipe dispose d'un stock de jeux de sociétés, livres... Certains livres, jeux peuvent cependant être apportés par les enfants (jeux de sociétés, cartes...). Les objets de valeurs sont fortement déconseillés (consoles, téléphones portables, jeux de valeurs...). L'équipe ne prendra pas la responsabilité de ces objets et ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou vol. L'utilisation de ces objets sera limitée durant le séjour.